

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/04/2026

Présents	● M. JANSON Guy ● M. LANDANSKI Jean-François ● Mme SOMMESOUS Caroline ● M. ACOSTA Christophe ● M. JANSON Christophe ● Mme LEMONNIER Isabelle ● Mme PAVENT Marion ● Mme LOCHE Virginie ● M. JULES Xavier ● Mme LELOUP Lucie
Absents excusés	● M. SOULAT Timothée
Secrétaire de séance	● M. Landanski Jean-François
Président de séance	● M. Janson Guy
Ordre du jour	● Approbation du PV du 20 mars 2026 ● Vote des indemnités des élus ● Délégations au Maire ● Détermination et compositions des commissions communales ● Désignation des délégués du SIEM ● Désignation des délégués du CCID ● Désignation des différents délégués (Syndicat des Argennols, renouvellement des membres de la commission de contrôle)
Procuration	● M. SOULAT Timothée donne procuration à Mme SOMMESOUS Caroline

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.



Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal

M. le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026. À la suite de cette lecture, il est demandé au Conseil Municipal si ce procès-verbal est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- Le procès-verbal du 20 mars 2026.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel les points non prévus à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal doivent être abordés avant les autres. Le point supplémentaire concerne une demande d'ouverture de ligne de crédit destinée à assurer le paiement des fournisseurs.

Il précise que les dépenses importantes liées aux travaux ne peuvent actuellement être réglées, la commune étant toujours en attente du versement du FCTVA et des subventions. Ces dernières n'étant perçues qu'après règlement des factures, il est donc nécessaire d'assurer la trésorerie afin de pouvoir effectuer les paiements et, par conséquent, bénéficier des subventions.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique avoir sollicité plusieurs établissements bancaires comme La Banque Postale, la Banque des Territoires et le Crédit Agricole, ce dernier propose les conditions les plus avantageuses.

Il demande ainsi au Conseil municipal de l'autoriser à contracter un crédit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 120 000 €, dans l'attente du versement des subventions et du remboursement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise :

- Le Maire à contracter un crédit de 120 000 €.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Vote des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que **les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées par délibération du Conseil municipal**, dans la limite des taux maximaux prévus par les textes en vigueur.

Il précise que, pour procéder à ce vote, **le Conseil municipal doit déterminer un pourcentage applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique**, permettant ainsi de fixer le montant brut des indemnités.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Publié le : 08/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77560

Monsieur le Maire indique que **l'indemnité du maire, au taux de 100 %, s'élève à 1 155,06 € brut.**

Avant le vote, **Monsieur le Maire** rappelle que lui-même ainsi que les adjoints concernés, **M. Jean-François LANDANSKI et Mme Caroline SOMMESOUS**, ne peuvent participer au vote. Mme SOMMESOUS est récusée sur ce point, pour le mandant pour lequel elle détenait procuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- L'indemnité du Maire pour un montant de 1 155,06 € brut.
- L'indemnité des adjoints pour un montant de 447,64 € brut équivalent à 100% de l'indice brut terminal.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délégations au Maire

Concernant les délégations au Maire, ce dernier rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit 31 délégations possibles pouvant être accordées par le Conseil municipal.

Il propose de s'attribuer les délégations n°4 (passation des marchés et accords-cadres) pour un montant maximum de 5 000 € HT, n°6 (passer contrats assurance / sinistres), n°8 (délivrer / reprendre concessions), et n°16 (intenter / défendre actions en justice).

Après discussion, sur proposition de Monsieur Christophe Janson, le Conseil décide de retirer la délégation n°16.

Monsieur Jean-François Landanski propose en revanche d'ajouter la délégation n°9 (accepter les dons et legs).

Le Maire, bien qu'intervenant pour présenter et expliquer les délégations proposées, ne participe pas au vote les concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- L'octroi des délégations 4 (montant maximal 5 000 € HT), 6, 8 et 9.

POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Détermination et compositions des commissions communales

Mme SOMMESOUS présente les commissions et leurs missions principales.

Commission Finances et Administration générale

Compétences :

- Élaboration et suivi du budget communal
- Investissements et prospective financière
- Subventions et recherche de financements
- Marchés publics

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le : 08/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/nesgrandesloges/documents_administratifs/77560

- Suivi administratif général
- Relations intercommunales

👉 **Commission transversale, garante de l'équilibre budgétaire.**

■ **Commission Cadre de Vie, Travaux et Aménagement**

Compétences :

- Voirie et réseaux
- Bâtiments communaux
- Entretien du patrimoine
- Cimetière
- Espaces publics et éclairage
- Aménagement du village
- Fleurissement et embellissement
- Environnement et développement durable

👉 **Tout ce qui touche au concret, au terrain et à l'image du village.**

■ **Commission Vie Sociale, Scolaire et Citoyenneté**

Compétences :

- Affaires scolaires et périscolaires
- Vie associative
- Fêtes et cérémonies
- Actions sociales (jeunes, aînés...)
- Participation citoyenne
- Communication communale

👉 **Tout ce qui concerne les habitants et le lien social.**

M. Landanski rappelle que les commissions municipales jouent un rôle consultatif et préparatoire pour le conseil municipal, en instruisant les dossiers avant délibération. Elles émettent de simple avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

En résumé, les commissions proposent, le Conseil Municipal décide.

M. le Maire en profite pour rappeler quelques travaux qui seront à assurer par le Conseil fraîchement élu (fleurs, décorations dont Noël, sirène tous les premiers mercredis du mois, etc.).

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 08/09/2026 13:59 (Europe/Paris)
ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77560

Après quelques échanges, les commissions ont été validées et la répartition est la suivante :

Commission Finances et Administration générale

- LANDANSKI Jean-François, JANSON Christophe, ACOSTA Christophe

Commission Cadre de Vie, Travaux et Aménagement

- ACOSTA Christophe, JULES Xavier, PAVENT Marion, LOCHE Virginie, SOULAT Timothée, SOMMESOUS Caroline, LANDANSKI Jean-François

Commission Vie Sociale, Scolaire et Citoyenneté

- SOMMESOUS Caroline, LEMONNIER Isabelle, LELOUP Lucie, JANSON Christophe, PAVENT Marion, LOCHE Virginie

Il a été décidé de nommer les vices présidents suivants (Les élus ont en effet délibéré en conseil municipal sur l'ensemble des commissions, les nominations ayant été arrêtées collectivement par l'assemblée) :

- M. LANDANSKI Jean-François pour la commission Finances, administration générale.
- M. ACOSTA Christophe pour la commission Cadre de vie, travaux et aménagement.
- Mme SOMMESOUS Caroline pour la commission Vie sociale, scolaire et citoyenneté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- La création des commissions communales suivantes :
 - Commission Finances et Administration générale
 - Commission Cadre de Vie, Travaux et Aménagement
 - Commission Vie Sociale, Scolaire et CitoyennetéDont les compositions ont été listées ci-dessus.
- La nomination en tant que vice-président de :
 - M. LANDANSKI Jean-François pour la commission Finances, administration générale.
 - M. ACOSTA Christophe pour la commission Cadre de vie, travaux et aménagement.
 - Mme SOMMESOUS Caroline pour la commission Vie sociale, scolaire et citoyenneté.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Désignation des délégués du SIEM

M. le Maire explique au Conseil le rôle du SIEM (**Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne**). En pratique, il permet aux communes de se regrouper pour mutualiser les coûts, négocier les contrats d'énergie et disposer d'un interlocuteur unique pour la distribution et, le cas échéant, l'éclairage public ou d'autres services liés à l'énergie.

Il a été décidé de nommer le titulaire et le suppléant en tant que délégués de la commune au SIEM sans recourir au scrutin secret, l'ensemble des membres du conseil municipal s'étant exprimé à l'unanimité et déclarant accepter cette modalité de désignation.

M. JANSON Guy et M. LANDANSKI Jean-François ont été désignés respectivement en tant que titulaire et suppléant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Publié le : 09/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77560



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal proclame :

- M. JANSON Guy en tant que délégué titulaire
- M. LANDANSKI Jean-François en tant que délégué suppléant

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Désignation des délégués du CCID

M. le Maire rappelle ce qu'est la CCID (**Commission Communale des Impôts Directs**). La CCID est une commission administrative, présidée par le maire, chargée de participer à l'établissement et à la révision des bases d'imposition des taxes locales. La CCID aide la commune à bien évaluer les biens imposables (maisons, terrains, etc.) et à fixer les tarifs d'évaluation, en travaillant avec l'administration fiscale et en examinant certaines réclamations sur les taxes.

Elle vérifie aussi les listes transmises chaque année par les services fiscaux (nouvelles constructions, transformations, changements d'usage) pour corriger les erreurs et ainsi assurer une assiette fiscale juste.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants, le Conseil doit proposer 12 titulaires et 12 suppléants pour la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 titulaires et 6 suppléants (dont 2 domiciliés en dehors de la commune).

Membres titulaires domiciliés dans la commune

Jean-Pierre Chauvet

Christophe ACOSTA

Christophe JANSON

Marion PAVENT

Christelle BENOIST

Jean-François LANDANSKI

Pascal JANSON

Francis DRAVENY

Caroline SOMMESOUS

Xavier GUERIN

Etienne JANSON

Isabelle LEMONNIER

Non domiciliés dans la commune

Xavier DANNEQUIN

Damien VAN HOEYLANDT

Membres suppléants domiciliés dans la commune

Marie-Line COTELLE

Timothée SOULAT

Bernadette REGNAULT

Denise PHILIPPE

Xavier JULES

Marc CHOBEAU

Odile CHOBEAU

Lionel PAVENT

Jean-Marie LEFEVRE

Virginie LOCHE

Gilles CHOBEAU

Monique JANSON

Non domiciliés dans la commune

Valerian Berthelot

A compléter

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 08/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/resgrandesloges/documents_administratifs/77560

Désignation des différents délégués

Syndicat des Argennols

M. le Maire rappelle le rôle de ce syndicat qui vise à favoriser l'accès aux soins sur le bassin de vie des communes concernées (Vraux, Juvigny, La Veuve, Recy, Les Grandes Loges, Aigny, Matougues) en proposant la mise à disposition de locaux pour des professionnels de santé.

Le Conseil s'accorde pour désigner M. JANSON Guy pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Délégué au SCOT

M. le Maire explique ce qu'est le SCOT à l'assemblée. Le délégué au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est nommé par la commune pour représenter ses intérêts lors des décisions de ce document supra-communal. Les documents forment une hiérarchie pyramidale de planification, du niveau communal au régional, avec des règles de compatibilité ascendante.

Document	Niveau	Rôle principal
Carte communale	Commune (< 10 000 hab., rurale)	Zonage simplifié, pour les petites communes sans PLU ; doit être compatible avec SCOT.
PLU	Commune	Plan Local d'Urbanisme : zonage détaillé, orientations d'aménagement, règles pour permis de construire.
PLUI	Intercommunal (EPCI)	PLU intercommunal : étend le PLU à plusieurs communes.
SCOT	Bassin de vie (plusieurs EPCI)	Schéma de Cohérence Territoriale : prospective à 15-20 ans (logement, mobilité, environnement).
SRADET	Régional	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires : intègre ZAN (Zéro Artificialisation Nette), transports, climat.

Règles de compatibilité

Tous les documents inférieurs (PLU, carte communale) doivent être compatibles avec le SCOT, lui-même avec le SRADET.

Le Conseil s'accorde pour désigner M. JANSON Guy pour représenter la commune au sein du SCOT.

Participation citoyenne

M. le Maire rappelle en quoi consiste ce programme, également connu sous le nom de « Voisins vigilants », qui a pour objectif de renforcer la sécurité au sein de la commune en s'appuyant sur l'implication directe des habitants. Il repose sur la création de réseaux de voisinage où les

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Publié le : 09/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77560

résidents signalent les comportements anormaux et échangent librement des informations pour prévenir les incivilités, les délits ou les troubles à la tranquillité publique.

Après discussion, le Conseil s'accorde sur une liste de personnes (au nombre de 8). M. le Maire rappelle que ces derniers sont identifiés dès l'appel aux forces de l'ordre. Une réunion aura lieu avec la gendarmerie pour en expliquer les modalités.

Fin de séance : **23h00**.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

Publié le : 08/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

 https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77560

Observations :

Signature du président de séance	Signature du secrétaire de séance

Affiché le , à la suite de l'approbation du Conseil Municipal en date du

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 06/09/2026 13:59 (Europe/Paris)

Publié le Les Grandes-Loges

ID : 051-215102591-20260408-DEL13_2026-DE

7560